



HAL
open science

La légende monétaire bretonne ” Deus in adiutorium meum intende” (XIVe-XVe siècle)

Yves Coativy

► **To cite this version:**

Yves Coativy. La légende monétaire bretonne ” Deus in adiutorium meum intende” (XIVe-XVe siècle).
Bulletin de la Société Française de Numismatique, 2014, 4, pp.95-98. hal-01003955

HAL Id: hal-01003955

<https://hal.univ-brest.fr/hal-01003955v1>

Submitted on 8 Mar 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

Publication de la Société Française de Numismatique

SOMMAIRE

ÉTUDES ET TRAVAUX

BLET-LEMARQUAND (Maryse), NIETO-PELLETIER (Sylvia), TÉREYGEOL (Florian) — « Tracer » l’or monnayé : le comportement des éléments traces de l’or au cours des opérations de refonte et d’affinage. Application à la numismatique antique90

COATIVY (Yves) — La légende monétaire bretonne « *Deus in adiutorium meum intende* » (XIV^e-XV^e siècle).95

CHARLET (Christian) et HENRY (Emmanuel) — Les trois portraits de Louis XIV représentés sur l’écu de 60 sols frappé à Rennes en 168599

GARNIER (Jean-Pierre) — Les énigmatique jetons au « W couronné » : des jetons des Vivres royales fin XVII^e et XVIII^e siècle103

CORRESPONDANCE

MARTIN (Stéphane) — À propos d’un potin trouvé à Morgantina (Serra Orlando, Sicile, Italie). Remarques sur la circulation monétaire en Méditerranée occidentale107

SOCIÉTÉ

Compte rendu de la séance du 5 avril 2014110

PROCHAINES SÉANCES

SAMEDI 3 MAI 2014

14 h

BnF Salle des Commissions

6-7 JUIN 2014

Journées Numismatiques

Gap

SAMEDI 6 SEPTEMBRE 2014

14 h

BnF Salle des Commissions

SAMEDI 4 OCTOBRE 2014

14 h

BnF Salle des Commissions

COATIVY (Yves) (1) — **La légende monétaire bretonne « *Deus in adiutorium meum intende* » (XIVe-XVe siècle).**

Les légendes monétaires médiévales apparaissent souvent stéréotypées et très répétitives et l'on peut même en arriver à oublier qu'elles ont un sens. De la même façon, certaines formules comme la référence à « la grâce de Dieu » semblent si évidentes que l'on ne perçoit pas forcément le sens politique qu'elle recouvre. Les monnaies d'or et certaines monnaies d'argent du duché de Bretagne se caractérisent par la légende *Deus in adiutorium meum intende*, sur laquelle il convient de se pencher. Souvent, les États choisissent un texte religieux, prière ou psaume, évocateur en lui-même ou que le contexte permet d'éclairer. C'est le cas en Béarn, par exemple, avec la formule *Gratia Dei sum id quod sum* (2). La légende bretonne répond à la même logique (3).

-
1. Université de Bretagne Occidentale, Brest. Centre de Recherche Bretonne et Celtique.
 2. Première épître de saint Paul aux Corinthiens, chapitre 15, verset 10 ; formule qui se poursuit par : *Bonum certamen certavi, cursum consummavi, fidem servavi, ideoque reposita est mihi corona iustitiae* (J'ai combattu jusqu'au bout le bon combat, j'ai gardé la foi et voici qu'est préparée pour moi la couronne de justice).
 3. Répertoire grégorien à contexte biblique, Livre des Psaumes, ps. 69, verset 4.

La prière grégorienne dans son entier est la suivante :

Deus in adiutorium meum intende :
Domine ad adiuvandam me festina :
confundantur et revereantur inimici mei,
qui quaerunt animam meam.
Avertantur retrorsum et erubescant,
qui volunt mihi mala.

Dieu, viens à mon aide :

Seigneur, hâte-toi de me secourir.

Qu'ils soient couverts de honte et de confusion

Les ennemis qui en veulent à ma vie.

Qu'ils reculent, couverts de honte,

Ceux qui cherchent mon malheur.

Cette prière ouvre traditionnellement l'office de None dans les Livres d'heures.

On la repère pour la première fois sur des monnaies d'argent de Jean IV (1364-1399) (gros à l'écu heaumé et *botdrager* (4)) dans les années 1364-1372 et elle réapparaît sur l'or au temps de Jean V (1399-1442) sur le florin en 1420 et sous François II (1458-1488) sur l'écu d'or au cavalier dans les années 1460 et 1470 mais on sait que les monnayeurs d'Anne de Bretagne (1488-1491) utilisent encore sans doute les coins au début de la guerre d'Indépendance (1487-1491) (5). Dans chacun de ces cas, un conflit couve ou est déclaré. Dans les années 1360-1370, le duc essaie d'imposer son pouvoir après avoir remporté la guerre de Succession (1341-1364). La victoire d'Auray (29 septembre 1364) lui a permis de triompher de son adversaire Charles de Blois mais le clan des Penthièvre qui soutenait le vaincu ne désarme pas et le roi de France garde un œil sur le duché. La formule peut aussi être retenue comme une louange de victoire et lue dans le sens « Dieu m'a soutenu et m'a délivré de mes ennemis ».

Pour ce qui est du florin au cavalier de Jean V, nous avons montré dans ce *Bulletin* que l'on peut dater la frappe de cette pièce de la fin de l'année 1420, quand le duc sort des geôles des Penthièvre (6). Rappelons brièvement les faits. Au début de l'année 1420, les Penthièvre, qui reprochent aux Montforts de s'être emparés de la couronne ducale en 1364, capturent Jean V, l'enferment pendant plusieurs mois tout en l'humiliant et en le menaçant de mort. Grâce à l'énergie de la duchesse, le duc est libéré. Pendant sa captivité, il a promis de faire un pèlerinage à Rome, de donner son poids en or aux carmes de Nantes et en argent à Saint-Yves de Tréguier, vœux qu'il accomplit. Cette libération est aussi marquée par une inflexion de la politique ducale qui entre alors dans une logique très marquée de souveraineté et qui se manifeste entre autres choses par la systématisation de la formule « duc par la grâce de Dieu » dans les actes de chancellerie et par la frappe de ce florin. On notera le parallèle très net avec l'émission par le roi Jean II du franc à cheval (1360).

4. Y. JÉZÉQUEL, *Les monnaies des comtes et ducs de Bretagne Xe au XVIe siècle*, Paris, 1998, n° 244-251 ; référence désormais réduite à Jézéquel suivi du numéro de la monnaie dans l'ouvrage. Elle est alors concomitante avec les acclamations carolingiennes.

5. JÉZÉQUEL, 317-321 et 384-387.

6. Y. COATIVY, « Aux origines du florin d'or de Jean V, duc de Bretagne (1399-1442) », *BSFN*, février 2004, p. 17-19.

Reste le cas des monnaies de François II. Le contexte est tout aussi clair. La première émission du florin d'or de Bretagne au cavalier se situe en 1464-1467, la seconde est attestée en 1486-1491 (7). Dans les années 1460, François II est engagé avec d'autres princes dans une révolte contre le roi (la ligue du Bien public, 1465). La situation est autrement plus grave entre 1487 et 1491 quand le duché, assailli par l'armée royale, lutte pour sa survie. Dans les deux cas, il s'agit d'émissions monétaires destinées à solder des troupes.

Au-delà de ce constat, il faut se pencher sur la pensée politique qui anime le pouvoir ducal. Le numismate notera en premier lieu que la légende s'inscrit dans la durée puisqu'elle a une durée de vie de plus de 130 ans, sans compter les monnaies royales émises en Bretagne qui la reprennent au XVI^e siècle. On notera aussi que l'on passe de l'argent au XIV^e à l'or au XV^e siècle. Le glissement indique que la portée politique de la formule change. La monnaie d'argent est destinée à circuler dans le duché et la légende vise avant tout les élites bretonnes qui savent lire. Il n'en va pas de même avec la monnaie d'or qui a, par nature, une vocation internationale. Il y a une volonté de faire connaître à tous, au moins ceux qui connaissent les saintes Écritures, ce qui est le cas des élites politiques de la fin du Moyen Âge, la revendication souveraine des ducs de Bretagne.

Cette question occupe une place essentielle dans la réflexion des Montforts et de leur entourage aux XIV^e et XV^e siècles (8). Comme l'écrit Alain Bouchart : « le duc n'a souverain ne créateur qui l'ait créé roy ou duc fors Dieu tout puissant (9) ». La monnaie est au cœur de ses préoccupations et le duc et ses hommes ne manquent jamais de le rappeler. En 1455, a lieu une grande enquête pour prouver les droits « royaux et ducaux » des ducs de Bretagne. Elle est entreprise par deux conseillers de Pierre II, Mathelin, abbé de Saint-Melaine de Rennes, et maître Jehan Loisel, président du parlement de Bretagne. Des témoins viennent déposer pour affirmer la souveraineté des ducs et l'indépendance du duché. Le premier commence par rappeler que « anciennement ledit pays estoit royaume, non sujet ne obeissant au Royaume de France ». Guillaume de Vendel déclare que sont « lesdits princes en possession de faire et forger en leur païs monnoie d'or et aussi blanche et noire ». Raoul Carmel, prêtre, signale que « sont lesdits princes en bonne possession de faire et forger en leur pays monie

-
7. C. BERTHEMET, *Transcription et étude du registre B 4 des lettres scellées à la chancellerie de Bretagne en 1466*, mémoire de maîtrise, dactylographié, Brest, 1991, acte 204 ; J.-Y. JOLEC, *Étude et transcription du registre B des lettres scellées à la chancellerie de Bretagne en 1467*, mémoire de maîtrise, dactylographié, Brest, 1990, acte 322 ; M.-A. CORCUFF, *Les activités de la chancellerie du duché de Bretagne d'après les lettres scellées en chancellerie en 1486-1487*, diplôme d'archiviste paléographe, Paris, 1987, actes 486 et 1070 ; R. LE BOURHIS, *Transcription et étude du registre des lettres scellées à la chancellerie de Bretagne en 1489-1490 et du compte du produit de la délivrance des sceaux*, mémoire de maîtrise, dactylographié, Brest, 1992, acte 303 (compte du produit) ; ADLA, B 11, f^o 171 bis v^o ; M. COCHARD, *Transcription et étude du registre B 13 des lettres scellées à la chancellerie de Bretagne en 1490-1491*, mémoire de maîtrise, dactylographié, Brest, 1992, acte 574.
 8. On lira en particulier les travaux de J. KERHERVÉ, « Aux origines d'un sentiment national. Les chroniqueurs bretons de la fin du Moyen Âge », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1980, p. 165-206 ; « Idéologie et appareil d'État dans la Bretagne des Montforts : XIV^e et XV^e siècle », dans *La Bretagne au temps des ducs*, catalogue de l'exposition, Daoulas, 1991, p. 72-80.
 9. A. BOUCHART, *Les grandes croniques de Bretagne*, éd. La Borderie, Nantes, 1866, f^o 73.

tant d'or que blanche et noire à laquelle ils ont donné valeur et cours ainsi que bon leur a semblé, sans ce que autre prince ait ce fait ne fait faire oudit pays » (10).

La réflexion politique se tourne aussi vers la religion. Pierre II (1450-1457), d'après le témoignage d'une enluminure de ses *Heures*, s'adresse à Dieu dans une prière : « Mon Dieu, mon sauveur et mon créateur, je vous rends grâce et mercis de tant de biens, d'honneurs et de grâce qu'il vous a pleu me donner et faire et sans que je l'aye de vous deservi. Et par espécial, humblement, vous remercie de ceste duchié qu'il vous a pleu me donner, de quoi je n'estoye pas digne. Mais humblement vous supplie et requiers qu'il vous plaise me donner grâce de m'y gouverner à vostre gloire et honneur et au prouffit et sauvement de mon âme et au bien publique de toute la duchié et habitans en icelle. Amen (11) ». Une miniature particulièrement remarquable le montre en habit « royal » (manteau rouge doublé d'hermine, couronne d'or à hauts fleurons sur la tête) et en communication directe avec Dieu. Le Père apparaît en effet dans un angle, bénissant le duc et faisant descendre vers son front et sa couronne des rayons de lumière (12). On y voit la scène de la présentation du Christ au Temple. À l'arrière des personnages, une tenture rouge est semée d'hermines dorées. Mais le décor de la marge est aussi intéressant car on y voit un couple, sans doute François d'Étampes, futur François II de Bretagne (1458-1488), collier de l'ordre de l'Épi autour du cou, donnant le bras à sa femme Marguerite de Bretagne. Tout près d'eux, on peut voir dans un chasseur de sanglier Arthur de Richemont, futur Arthur III (1457-1458) (13). La prière renvoie à nouveau à la dynastie Montfort.

La légende monétaire bretonne « *Deus in adiutorium meum intende* » n'est pas anodine. Elle révèle la réflexion politique et la politique de souveraineté des ducs et de leur entourage au bas Moyen Âge. Ce passage d'un psaume s'inscrit dans une logique bien plus large et vise, avec d'autres éléments à commencer par le vecteur lui-même, à faire savoir à tous que les ducs ne reconnaissent pas l'autorité royale. Au-delà de la Bretagne, le Béarn s'inscrit dans la même réflexion. Il serait bon de l'élargir le champ et de regarder si d'autres princes se livrent au même exercice à cette époque.

10. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, fonds La Borderie, 1 F 581, f° 75, 1455 ; H. MORICE, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de la Bretagne*, 3 vol., Paris, 1742-1746, t. II, coll. 1651 et ss. et A. BIGOT, *Essai sur les monnaies du royaume et duché de Bretagne*, Paris, 1857, pièce justificative n° XXXIII. Sur le contexte, J.-P. LEGUAY et H. MARTIN, *Fastes et malheurs de la Bretagne ducale*, Rennes, 1982, p. 168.

11. V. STOUFF, *Le livre d'heures de Pierre II, duc de Bretagne*, mémoire de master 2, dactylographié, Brest, 2013, annexe 2.

12. Dans ce même Livre d'heures, la prière *Deus in adiutorium...* est illustrée au folio 65 v°.

13. *Ibid.*, p. 197.